

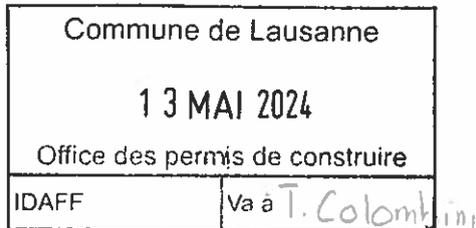
Laurent Trivelli

Lausanne, le 8 mai 2024

Chemin des Pinsons 4

1012 Lausanne

Recommandé



Service de l'urbanisme

Case postale 5354

1001 LAUSANNE

Modification du règlement d'application du plan communal d'affectation de 2006 (RPGA)

Mesdames, Messieurs,

Par ces lignes, je forme opposition au projet de modification actuellement à l'enquête publique, le considérant comme totalement insuffisant pour gérer sans plus attendre l'importante perte aujourd'hui constatée de verdure, de nature et de biodiversité sur le territoire communal, en particulier dans la zone mixte de faible densité.

Certes, les futurs articles 25 a (surface en pleine terre), 28 a (constructions souterraines) et 28 b (trémies et rampes d'accès) vont dans le bon sens. Mais ils n'empêcheront pas le grignotage des espaces non bâtis par de trop nombreuses voies d'accès et places de stationnement extérieures.

Les neufs documents (photos et plans de situation) accompagnant ces lignes le démontrent. Il s'agit de constructions récentes, entre le Pont de Chailly et la route d'Oron, toutes en zone mixte de faible densité.

Les articles actuellement envisagés ne permettront absolument pas d'éviter ce genre calamiteux d'aménagements extérieurs !

Actuellement, rien n'est prévu pour imposer dès maintenant un impératif de coefficient de pleine terre, qui s'impose pourtant sans délai en particulier dans la zone mixte de faible densité.

Le rapport 47 OAT indique à cet égard (ad art. 51 concernant les espaces verts) que des coefficients de pleine terre ne seront fixés qu'ultérieurement, lors des futurs PACom. Autant dire dans de très et trop nombreuses années.

Je demande donc en conséquence que soit intégrée dès maintenant dans la présente modification du RPGA, au chapitre 4.5 concernant la zone mixte de faible densité, un nouvel article qui pourrait avoir la teneur suivante :

Art. 126 bis nouveau , Coefficient de pleine terre: « Le coefficient de pleine terre sera de 50 % au moins de la surface constructible de la parcelle. »

La Municipalité de Pully a d'ores et déjà décidé d'appliquer ce coefficient en zone de faible densité, de manière urgente et dans l'attente d'une modification annoncée de son règlement communal.

Le plan climat doit quitter les grandes déclarations politiques théoriques ! Il est temps de concrétiser les bonnes intentions dès maintenant sur le terrain, et donc d'abord et aussi dans la modification actuelle du RPGA.

Avec mes meilleures salutations,

Laurent Trivelli

laurent.trivelli@bluewin.ch

079 606 11 93

Carte sans titre

Rédigez une description pour votre carte.

Légende

📍 Chem. de la Fauvette 67



Carte sans titre

Rédigez une description pour votre carte.

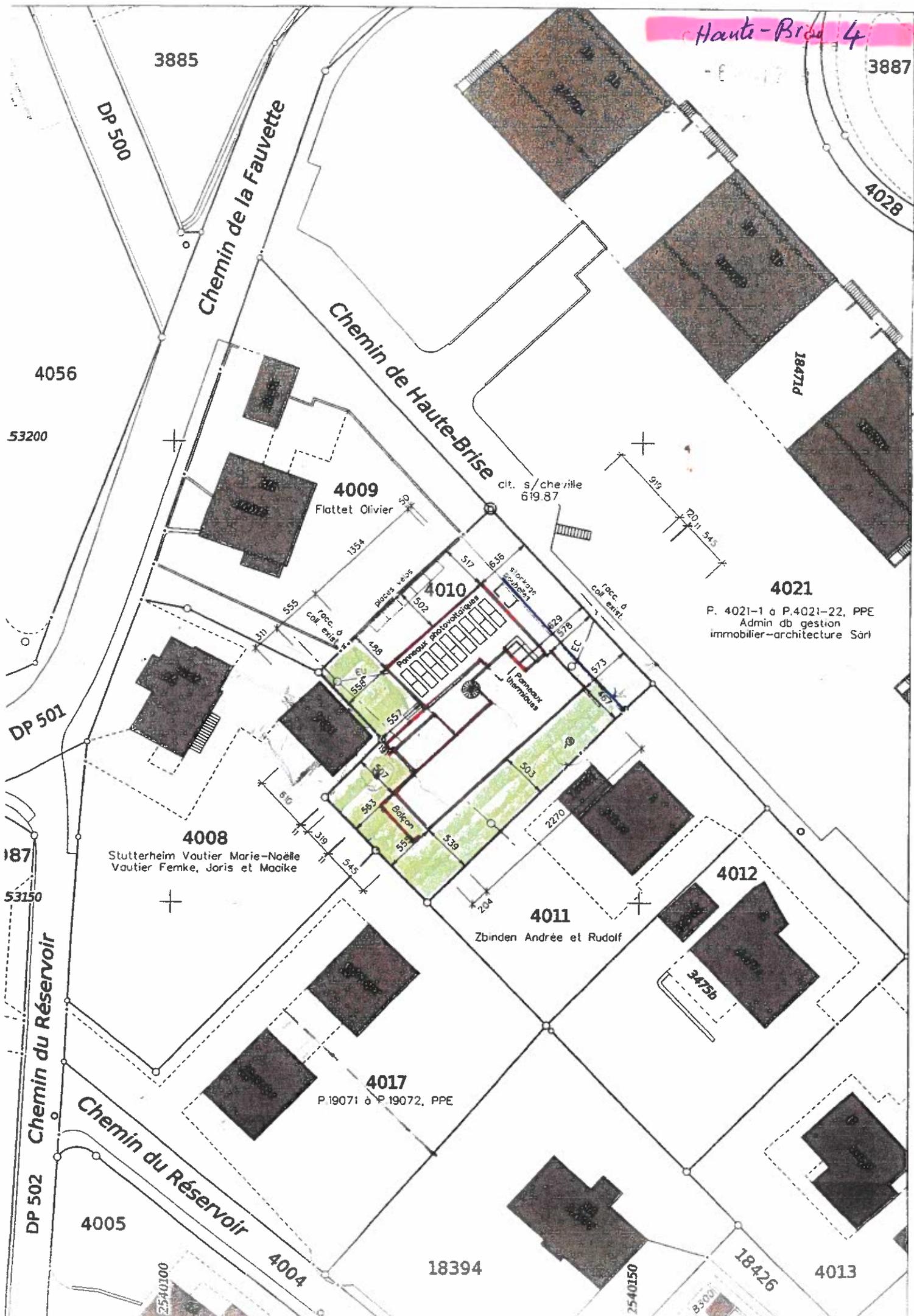
Légende

Mésanges 3

📍 Chem. des Mésanges 3

📍 Chem. des Mésanges 3





3885

3887

DP 500

Chemin de la Fauvette

Chemin de Haute-Brise

4028

4056

53200

18471d

4009
Flattet Olivier

cit. s/che rille
619.87

4021

P. 4021-1 à P.4021-22, PPE
Admin db gestion
immobilier-architecture Sàrl

4010

Panneaux photovoltaïques
Panneaux thermiques

DP 501

4008

Stutterheim Vautier Marie-Noëlle
Vautier Femke, Joris et Maïke

4012

4011

Zbinden Andrée et Rudolf

187

53150

Chemin du Réservoir

4017

P.19071 à P.19072, PPE

3475b

4005

4004

18394

2540150

18426

4013

2540100

8300

Carte sans titre

Rédigez une description pour votre carte.

Légende **Fauvette 26**

📍 Fondation du livre Vladimir de?

📍 Fondation du livre Vladimir de?



Carte sans titre

Rédigez une description pour votre carte.

Légende

Craivavers



Carte sans titre

Rédigez une description pour votre carte.

Légende

Pinsons 19



10 m



Carte sans titre

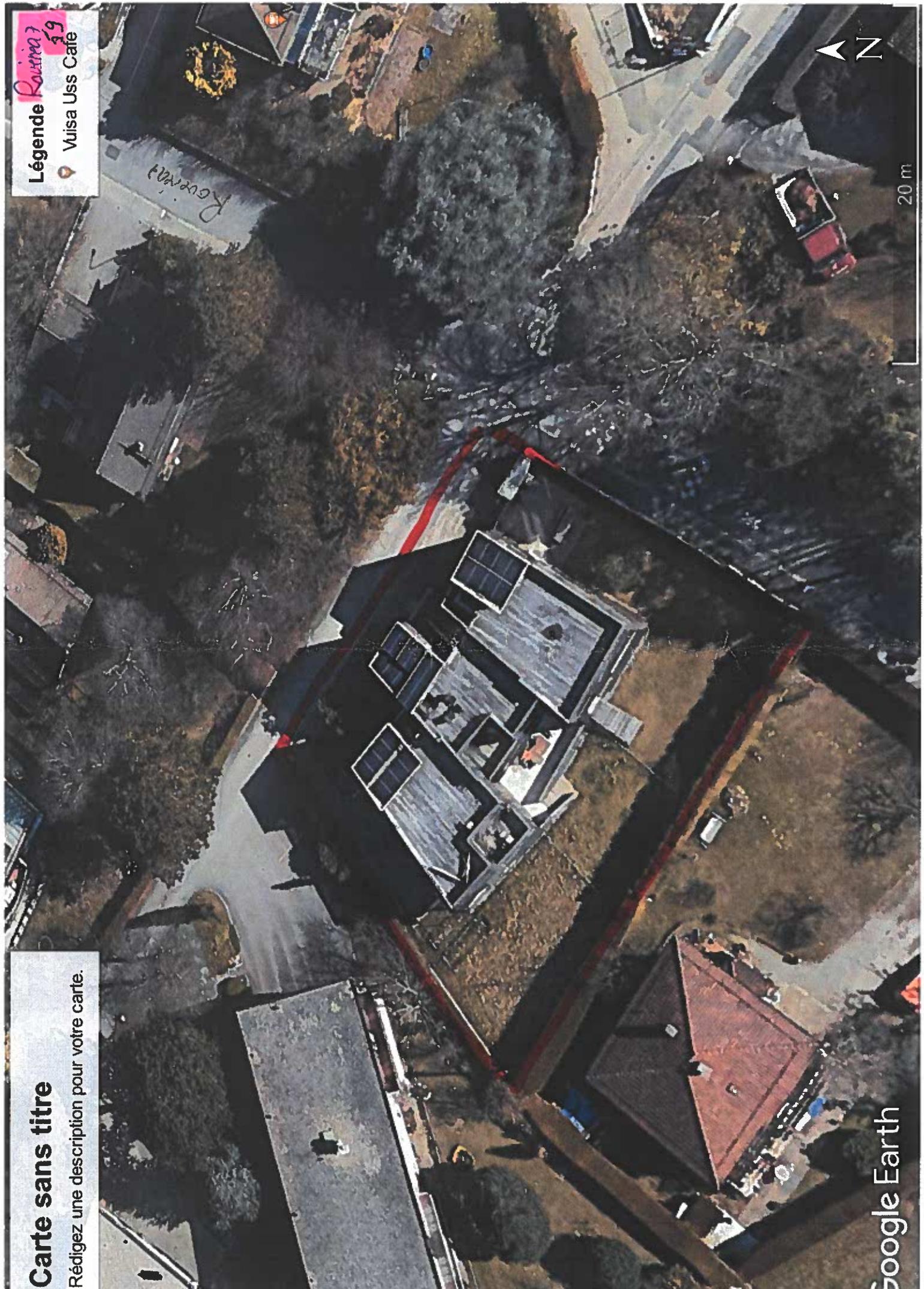
Rédigez une description pour votre carte.

Légende **Rouina?**

 Vuisa Uss Cafe

Google Earth

20 m



Grésy 6



1:250